

Plan de protection de Pro Senectute Arc Jurassien

4 janvier 2022

Ce plan de protection entre en vigueur **dès le lundi 10 janvier 2022**.

Ce plan de protection a pour but de protéger les participants, bénévoles, moniteurs et intervenants des activités de Pro Senectute Arc Jurassien ; il est basé sur les mesures édictées par le Conseil fédéral. Nous vous demandons d'appliquer scrupuleusement ce qui suit.

Nous recommandons vivement à tous les acteurs de nos activités de se faire vacciner afin de sortir le plus rapidement possible de cette crise sanitaire et de se protéger mutuellement.

Mesures de protection

Les participants sont libres de choisir de participer ou non en fonction de leurs inquiétudes par rapport à la crise sanitaire.

- **Activités intérieures:**

Toutes les activités en intérieur nécessitent un certificat Covid 2G (= personnes vaccinées ou guéries). **Le port du masque est obligatoire** en tout temps (dans les zones communes ET pendant l'activité).

Quelques exceptions :

- Activité en **piscine : un certificat Covid 2G+ est obligatoire** (= personnes vaccinées/guéries dans les 4 derniers mois ou personne vaccinées qui présentent un test négatif).
- **Domigym au domicile** de la personne : l'activité peut se dérouler **sans certificat et sans masque** (Domigym en salle de gym/salle commune ou autre : certificat 2G + masque obligatoire).
- Si **l'ensemble du groupe** possède un certificat **Covid 2G+** (= personnes vaccinées ou guéries dans les 4 derniers mois ou personne vaccinées qui présentent un test négatif), le **masque peut être enlevé** durant l'activité.

Afin de n'empêcher quiconque de travailler, **les moniteurs ne possédant pas de certificat Covid peuvent continuer à enseigner**, mais avec l'obligation de porter un **masque** en tout temps.

- **Activités extérieures:**

Les activités en extérieur ne nécessitent ni masque, ni certificat Covid.

Si un participant ne respecte pas les règles ou présente des symptômes de Covid, **le moniteur doit refuser sa participation**. En cas de problème, le moniteur est prié d'en informer son responsable.

Nous comptons sur la responsabilité et la sincérité de chacun et vous remercions de votre engagement et votre compréhension.

La Chaux-de-Fonds, Delémont, Neuchâtel, Tavannes, le 4 janvier 2022.

Pro Senectute Arc jurassien



Directeur
François Dubois